



Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil

à l'appui

d'un projet de loi portant:

- a) modification de la loi sur les routes et voies publiques (LRVP) et de la loi sur la taxe des véhicules automobiles, des remorques et des bateaux;**
- b) abrogation de la loi portant modification temporaire de la loi sur les routes et voies publiques et de la loi sur la taxe des véhicules automobiles, des remorques et des bateaux**

(Du 24 septembre 2008)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

RESUME

Depuis 1994, le produit de la taxe automobile affecté au fonds des routes communales n'a cessé de varier: il a été suspendu entre 1994 et 2002, puis réactivé à 1,5% jusqu'en 2007, reprenant son niveau légal à 3% dès 2008. La modification législative soumise à votre Autorité propose de stabiliser, de façon définitive, l'aide de l'Etat à 2% du produit de la taxe des véhicules automobiles.

1. SITUATION ACTUELLE

Dans le cadre du premier volet du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes, le produit de la taxe des véhicules automobiles a été attribué entièrement à l'Etat, à l'exception d'une quote-part de 3% revenant au fonds des routes communales.

L'attribution au fonds des routes communales a toutefois été suspendue de manière ininterrompue depuis 1994 jusqu'à fin 2002, puis elle a été fixée à 1,5% de 2003 à 2007, dans le cadre des mesures successives d'améliorations budgétaires.

Le fonds des routes communales peut être mis à contribution pour le subventionnement des travaux de construction et de rénovation de voies de communication communales écoulant un trafic intercommunal important ou utilisées par un service de transports publics. Il peut également servir à des buts plus spécifiques, par exemple pour l'entretien de routes communales situées sur un parcours de cyclotourisme ou la construction et l'entretien de routes et de places à forte vocation touristique.

Les tableaux annexés au présent rapport vous donnent un descriptif détaillé par année des travaux subventionnés de 1994 à 2008, le dernier tableau représentant les projets annoncés (cf. annexe).

Malgré la suspension de l'attribution annuelle entre 1994 et 2002 et sa réduction de moitié entre 2003 et 2007, le fonds a disposé à ce jour de ressources suffisantes pour couvrir les dépenses qui lui sont imputées, ce qui s'explique en partie par les difficultés financières des communes, qui les ont contraintes à limiter les dépenses effectuées dans ce domaine.

2. NOUVELLE SITUATION

Les fréquents changements de la part de la taxe sur les véhicules automobiles dans l'affectation au fonds des routes communales et sa suspension durant plusieurs années, rendent difficile la gestion du fonds et des subventions qui peuvent être allouées par le biais du fonds.

Les modifications législatives proposées auront pour conséquence de stabiliser durablement, à 2%, le produit de la taxe automobile affectée au fonds des routes communales. Cette quote-part procurera au fonds des recettes de l'ordre 800.000 francs par année. Compte tenu de la réserve disponible, les ressources du fonds suffiront pour assurer la transition et subventionner, au cours des prochaines années, les projets déjà approuvés. A moyen terme, cependant, le montant des subventions versées chaque année devra être adapté aux recettes annuelles disponibles.

3. COMMENTAIRE PAR ARTICLE

Tant l'article premier que l'article 2 de la loi portant modification de la loi sur les routes et voies publiques et de la loi sur la taxe des véhicules automobiles, des remorques et des bateaux concernent uniquement la part de la taxe sur les véhicules automobiles affectée au fonds des routes communales. Dès lors, le seul élément modifié est la quote-part qui passe de 3% à 2%.

4. INCIDENCES FINANCIERES SUR LE PERSONNEL ET SUR LES COMMUNES

L'incidence financière pour l'Etat de Neuchâtel de la stabilisation définitive de l'aide de l'Etat à 2% du produit de la taxe des véhicules automobiles, consiste en une réduction de charge de 406.300 francs pour l'année 2009. L'amélioration du budget de l'Etat pour les années suivantes est estimée au même montant.

Les modifications législatives proposées seront sans effet sur les effectifs de l'Etat.

Les communes étant les seules bénéficiaires du fonds des routes communales, celles-ci sont directement concernées par la présente modification de loi. L'incidence sur les communes de la stabilisation définitive de l'aide de l'Etat à 2% du produit de la taxe des véhicules automobiles peut être appréhendée de deux manières:

- du point de vue législatif, il s'agit d'une diminution de l'attribution au fonds des routes communes, puisque le taux passe de 3% à 2%;
- dans les faits, la stabilisation à 2% du produit de la taxe des véhicules automobiles constitue une amélioration de la dotation financière du fonds des routes communales puisque de 2003 à 2007 le taux pratiqué a été de 1,5%.

Pour mettre en lumière l'incidence financière réelle pour les communes des mesures législatives proposées, le tableau ci-dessous présente le produit de la taxe des véhicules automobiles affectée au fonds des routes communales pour les années 1994 à 2007, la bonification budgétaire (3%) pour 2008, ainsi que celle proposée (2%) par le Conseil d'Etat dès 2009.

Année	Quote-part	Année	Quote-part
1994	0,00	2002	0,00
1995	0,00	2003	557.486,60
1996	0,00	2004	586.903,10
1997	0,00	2005	589.189,15
1998	0,00	2006	592.500,40
1999	0,00	2007	599.137,45
2000	0,00	B2008	1.201.300,00
2001	0,00	B2009	810.000,00

5. ABROGATION DE LA LOI PORTANT MODIFICATION TEMPORAIRE DE LA LOI SUR LES ROUTES ET VOIES PUBLIQUES ET DE LA LOI SUR LA TAXE DES VEHICULES AUTOMOBILES, DES REMORQUES ET DES BATEAUX

La loi portant modification temporaire de la loi sur les routes et voies publiques et de la loi sur la taxe des véhicules automobiles, des remorques et des bateaux, du 3 décembre 2002, doit être abrogée. Cette loi avait pour but de réduire l'attribution au fonds des routes communales de 3% à 1,5% durant les années 2003 à 2005.

Cette loi est devenue caduque au 31 décembre 2005.

6. VOTE DU GRAND CONSEIL

En application de l'article 4, alinéa 2, de la loi sur les finances, du 21 octobre 1980, l'adoption de la loi soumise à votre Autorité ne requiert pas la majorité qualifiée des trois cinquièmes des membres du Grand Conseil.

En effet, les modifications législatives proposées ne portent ni sur des dépenses nouvelles, ni sur des diminutions ou des augmentations de recettes fiscales.

7. CONCLUSION

Les modifications législatives qui vous sont proposées permettront d'ancrer dans le droit ordinaire une pratique courante décidée au "coup-par-coup", notamment pour des mesures d'amélioration du budget. Il s'agit donc bel et bien d'une stabilisation définitive

de l'aide de l'Etat à 2% du produit de la taxe des véhicules automobiles. Ces modifications législatives s'inscrivent dans une logique de transparence voulue par le Conseil d'Etat.

Compte tenu des développements qui précèdent, nous vous proposons de prendre en considération le présent rapport et d'adopter le projet de loi qui vous est soumis.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 24 septembre 2008

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,
R. DEBÉLY

Le chancelier,
J.-M. REBER

Loi

portant:

- a) **modification de la loi sur les routes et voies publiques (LRVP) et de la loi sur la taxe des véhicules automobiles, des remorques et des bateaux;**
 - b) **abrogation de la loi portant modification temporaire de la loi sur les routes et voies publiques et de la loi sur la taxe des véhicules automobiles, des remorques et des bateaux**
-

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
sur la proposition du Conseil d'Etat, du 24 septembre 2008,
décète:

Article premier La loi sur les routes et voies publiques (LRVP), du 21 août 1849, est modifiée comme suit:

Art. 35a

Les 2% du produit de la taxe... (suite de la phrase inchangée).

Art. 2 La loi sur la taxe des véhicules automobiles, des remorques et des bateaux, du 6 octobre 1992, est modifiée comme suit:

Art. 16, al. 1

Les 2% du produit des taxes... (suite de la phrase inchangée)

Art. 3 La loi portant modification temporaire de la loi sur les routes et voies publiques et de la loi sur la taxe des véhicules automobiles, des remorques et des bateaux, du 3 décembre 2002, est abrogée.

Art. 4 La présente loi est soumise au référendum facultatif.

Art. 5 ¹Le Conseil d'Etat fixe la date d'entrée en vigueur de la présente loi.

²Il pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil:

Le président,

Les secrétaires

Annexe

DESCRIPTION TRAVAUX	SUBVENTIONS PAYEES EN 1994
Déneigement 1993/94 route Vue-des-Alpes - Tête-de-Ran, solde	26.622,50
Déneigement 1994/95 route Vue-des-Alpes - Tête-de-Ran , acompte	19.110,00
Réfection Pont de Pontareuse, Boudry	54.880,00
Réfection route du Mont de Chézard, Chézard-St-Martin	153.800,00
Carrefour collège de Pertuis, Chézard-St-Martin	7.500,00
Déneigement 1993 route Nouvelle Censière , Couvet	20.200,00
Constuction arrêt bus + desserte "Les Cerisiers", Gorgier	310.300,00
Réfection Avenue L.-Robert, La Chaux-de-Fonds	29.600,00
Réfection route cyclotouristique Crêt-du-Loche, La Chaux-de-Fonds	14.405,85
Réfection chemin entre les Bressels et Combe-Boudry, La Sagne	118.100,00
Réfection route des Monts, Le Locle	11.800,00
Déneigement 1993/94 route Les Verrières-Les Cernets	4.400,00
Réfection route des Cernets, Les Verrières	154.400,00
Reconstruction route Maupré, Marin-Epagnier	220.200,00
Déneigement 1993 route de Chaumont , Neuchâtel	13.600,00
Réfection route de la Charrière, Savagnier	9.500,00
TOTAL SUBVENTIONS PAYEES EN 1994	1.168.418,35

DESCRIPTION TRAVAUX	SUBVENTIONS PAYEES EN 1995
Déneigement 1994/95 du chemin du Mont d'Amin , Fontaines	1.700,00
Déneigement 1994/95 route Vue-des-Alpes - Tête-de-Ran , solde	12.059,70
Réfection rte Mont-de-Boveresse entre Bas-du-Chablais et La Croix	260.000,00
Reconstruction route de la Robellaz (Couellets), Buttes	100.000,00
Réfection chemins Grand'Combe et Montagne de Cernier, Cernier	33.600,00
Construction quai-arrêt de bus à la Gare des Hauts-Geneveys	7.100,00
Déneigement 1994 route Nouvelle Censière, Couvet	20.300,00
Réfection chemin des Vieux-Près, Dombresson	53.500,00
Réfection route Vue-des-Alpes - Tête-de-Ran	174.000,00
Réfection Carrières, Chasses-Peines et Collège (acompte), Hauterive	55.500,00
Construction giratoire Combe-à-l'Ours + digue , La Chaux-de-Fonds	72.700,00
Construction de 2 giratoires rues du Locle / Châtelot / Forges, La Chaux-de-Fds	40.200,00
Aménagement de 9 arrêts de bus J20 + rue Chevrolet, La Chaux-de-Fonds	101.000,00
Réfection rues du Collège et Boïnod - Monsenièrre, La Chaux-de-Fonds	73.000,00
Réfection routes Collière et Roulets, La Sagne	43.500,00
Déneigement 1993/94 et 1994/95, La Sagne	10.500,00
Réfection chemin des Sassels, Le Landeron	3.300,00
Arrêt bus Montet du Bas, Le Landeron	8.000,00
Réfection route Maison de Commune - Hôtel, Les Geneveys-sur-Coffrane	3.700,00
Réfection route du Louverain, Les Geneveys-sur-Coffrane	6.800,00
Réfection route par le Mont sur Travers, Les Ponts-de-Martel	26.900,00
Réfection route Ponts-de-Martel-Travers subvention complémentaire	5.900,00
Déneigement 1994/95 route des Verrières-Les Cernets	4.900,00
Réfection route des Prises, Montalchez	101.700,00
Réfection route du Louverain , Montmollin	13.000,00
Déneigement 1994 route de Chaumont, Neuchâtel	13.700,00
Réfection route Chaumont, Neuchâtel	60.200,00
Aménagement giratoire avenue des Alpes/rue Bachelin, Neuchâtel	15.400,00
Réfection rue Martenet, Neuchâtel	31.900,00
TOTAL SUBVENTIONS PAYEES EN 1995	1.354.059,70

DESCRIPTION TRAVAUX	SUBVENTIONS PAYEES EN 1996
Déneigement 1995/96 du chemin du Mont d'Amin, Fontaines	1.700,00
Déneigement 1995/96 route Vue-des-Alpes - Tête-de-Ran , acompte	19.110,00
Déneigement 1995/96 route Vue-des-Alpes - Tête-de-Ran , solde	10.035,00
Réfec. rte Mont-de-Boveresse entre Bas-du-Chablais et La Croix	86.400,00
Reconstruction route de la Robellaz (Couellets), Buttès	31.040,00
Réfection route de Trémalmont, Couvet	12.900,00
Déneigement 1995 route Nouvelle Censière, Couvet	23.000,00
Aménagement giratoire Pré-de-la-Porte, Couvet	69.200,00
Réfection Carrières, Chasses-Peines et Collège (solde), Hauterive	13.500,00
Réfection ch. de l'Armont et élargissement aux Jordans, La Brévine	40.300,00
Déneigement 1995/96 route de Sommartel, La Sagne	2.500,00
Réfection rtes du Côté et des Bugnenets - Joux du Plâne, Le Pâquier	124.000,00
Réfection route de la Prise sur Coffrane et Montmollin, Les Gnyvs/Coffrane	44.400,00
Déneigement route Les Verrières - Les Cernets 1995/96,	2.100,00
Réfection routes de Chasseral, des Près et de Fin de Forel, Lignièrès	22.000,00
Réfection route des Prés.Menod - Maupré, solde, Marin-Epagnier	72.100,00
Réfection route de la Prise, partie inférieure, Montmollin	8.600,00
Déneigement 1995 route de Chaumont, Neuchâtel	15.300,00
Réfection chemin des Charrières, St-Aubin-Sauges	34.600,00
Réfection route bas-du-village(Hauser) -entrée cour du Château, Vaumarcus	4.000,00
Elargissement + canalisation de la route Vaumarcus-Vernéaz, Vaumarcus	15.800,00
TOTAL SUBVENTIONS PAYEES EN 1996	652.585,00

DESCRIPTION TRAVAUX	SUBVENTIONS PAYEES EN 1997
Déneigement 1996/97 route Vue-des-Alpes - Tête-de-Ran , acompte	19.110,00
Déneigement 1996/97 route Vue-des-Alpes - Tête-de-Ran, solde	10.035,00
Déneigement 1997/98 route Vue-des-Alpes - Tête-de-Ran, acompte	19.100,00
Réfection chemin du Coteau, Bevaix	28.500,00
Réfection rue des Rochettes, Bevaix	11.600,00
Déneigement 1995 route Nouvelle Censière , Couvet	26.600,00
Déneigement 1996 route Nouvelle Censière , Couvet	26.100,00
Reconstruction du pont s/Seyon à la route du Rin, Dombresson	17.100,00
Construction giratoire Aéroport des Eplatures, La Chaux-de-Fonds	20.200,00
Réfection rues Numa-Droz et de La Sombaille, La Chaux-de-Fonds	47.130,00
Réfection route de Sommartel, La Sagne	5.500,00
Déneigement 1996/97 route de Sommartel, La Sagne	2.800,00
Couverture du Bied + chaussée/tronçon Av. Hôtel-de-Ville, Le Pâquier	900.000,00
Réfection route du Côté (2ème étape), Le Pâquier	25.600,00
Réfection routes du Côté et Bugnenets-Joux-du-Plâne (solde), Le Pâquier	6.300,00
Réfection route du Village, Les Planchettes	10.400,00
Déneigement 1996/97 route Les Verrières - Les Cernets	2.300,00
Déneigement 1996 route de Chaumont, Neuchâtel	17.700,00
Aménagement 2 arrêts de bus Pierre-à-Bot dessous, Neuchâtel	15.300,00
Déneigement 1996 route de Chaumont , Neuchâtel	17.400,00
Raccords et grilles sur route Montalchez - Fresens	4.100,00
Réfection chemins des Biolles, Buisson et Villaret, St-Blaise	52.500,00
Aménagement place gare Hauts-Geneveys bus VR	4.320,00
TOTAL SUBVENTIONS PAYEES EN 1997	1.289.695,00

DESCRIPTION TRAVAUX	SUBVENTIONS PAYEES EN 1998
Participation déneigement 1996/97 chemin du Mont d'Amin, Fontaines	1.600,00
Déneigement 1997/98 route Vue-des-Alpes - Tête-de-Ran, solde	11.300,00
Réfection route conduisant à la Métairie du Haut, Enges	2.300,00
Création place d'attente arrêt bus, Fenin-Vilars-Saules	5.600,00
Pose de 2 grilles écoulement eaux de surface rte Montalchez-Fresens	2.100,00
Réfection Av. Léopold-Robert + rtes Bulles - Reprises, La Chaux-de-Fds	22.900,00
Déneigement 1997/98 de la route de Sommartel, La Sagne	3.500,00
Réfection chemin du Bois Michel, La Sagne	20.300,00
Réfection chemin Métairie, Le Landeron	2.900,00
Réfection route de Beauregard, Le Locle	176.700,00
Couverture Bied + chaussée Av. Hôtel-de-Ville (solde), Le Locle	203.300,00
Réfection route du Crozot, Le Locle	25.300,00
Réfection route des Bouilles, Les Bayards	21.100,00
Réfection route des Champs-Ethévenots, Les Brenets	27.200,00
Déneigement 1997/98 route Les Verrières - Les Cernets	1.800,00
Réfection route de la Vy d'Enty, Lignièrès	23.300,00
Réfection route de Chaumont, Neuchâtel	86.400,00
Aménagement arrêt de bus bordure quartier Tilleul, Saint-Sulpice	13.100,00
Réfection route du Sapelet au Crêt-de-la-Mosse, Travers	33.900,00
TOTAL SUBVENTIONS PAYEES EN 1998	684.600,00

DESCRIPTION TRAVAUX	SUBVENTIONS PAYEES EN 1999
Part du déneigement 1997/98 chemin du Mont-d'Amin, Fontaines	1.300,00
Déneigement 1998/99 route Vue-des-Alpes - Tête-de-Ran	30.400,00
Réfection route de Fretereules, Brot-Dessous	24.100,00
Réfection route de Fretereules, Brot-Dessous, subvention complémentaire	5.700,00
Déneigement 1997/98 route Nouvelle Censière, Couvet	22.400,00
Accès à zone industrielle sud, ponts Presta et des Iles, Couvet	300.000,00
Réfection chemins des Vieux-Prés et Joux-du-Plâne, Dombresson	60.900,00
Réfection route Lordel - Les Gravereules, Enges	44.000,00
Déneigement 1998/ 99 route de Sommartel, La Sagne	7.500,00
Réfection du chemin de Sommartel, La Sagne	13.900,00
Réfection "Carrefour Fous - Ferme Modèle - "limite comm.", Les Brenets	25.400,00
Réfection route de Martel-Dernier, Les Ponts-de-Martel	103.700,00
Déneigement 1998/ 99 route Les Verrières - Les Cernets	4.900,00
Déneigement 1998 route de Chaumont, Neuchâtel	15.700,00
Réfection route de Chaumont, Neuchâtel	67.800,00
Réfection routes de Montézillon + places d'évitement, Rochefrot	74.500,00
Réfection chemins du Villaret et des Epinettes, St-Blaise	34.000,00
Mur de soutènement route communale (vers Frutiger), Vaumarcus	7.100,00
Travaux ponctuels mise au gabarit route du Village, Vaumarcus	7.000,00
Réfection route "Malvilliers - La Jonchèrè", Boudevilliers	9.000,00
Déneigement 1999/2000 route Vue-des-Alpes - Tête-de-Ran, acompte	15.400,00
Réfection s/L.-Robert, Numa-Droz, giratoire Combe-à-l'Ours, La Chaux-de-Fonds	96.900,00
TOTAL SUBVENTIONS PAYEES EN 1999	971.600,00

DESCRIPTION TRAVAUX	SUBVENTIONS PAYEES EN 2000
Accès à la zone industrielle sud, ponts Presta et des Iles, Couvet	350.000,00
Réfection route de Montézillon + places d'évitement, Rochefort	30.500,00
Réfection routes de Vernéaz, Fresens et Concise, Vaumarcus	22.600,00
Aménagement arrêt de bus carrefour Bas-des-Crêts, Dombresson	14.800,00
Réfection route des Parcs, St-Sulpice	94.600,00
Réfection routes d'Enges et du Chasseral, Lignières	13.700,00
Déneigement 1999/2000 route Vue-des-Alpes - Tête-de-Ran, solde	13.700,00
Déneigement 1999 route de Chaumont, Neuchâtel	15.100,00
Déneigement 1999 route la Nouvelle Censière, Couvet	22.600,00
Réfection route des Parcs (complément), St-Sulpice	9.000,00
Réfection route des Roulet au lieu-dit "La Combe", La Sagne	4.300,00
Déneigement 1999/ 2000 route de Sommartel, La Sagne	5.900,00
Déneigement 1999/ 2000 route Les Verrières - Les Cernets	2.300,00
Réfection route du Roc, Cornaux/ Frochaux, Cressier	43.700,00
Réfection rues Numa-Droz, Collège, des Crêtets + divers, La Chaux-de-Fonds	259.100,00
Déneigement 2000/2001 route Vue-des-Alpes - Tête-de-Ran, acompte	15.400,00
Réfection route La Croix de La Côte, Le Locle	15.400,00
Aménagement d'un giratoire à la rue de Gibraltar, Neuchâtel	48.400,00
Réparation tronçon parcours cyclo. le long de L'Areuse, Travers	5.900,00
Déneigement 1999 route de Chaumont, Neuchâtel	20.600,00
Déneigement 1999 route Nouvelle-Censière, Couvet	32.000,00
TOTAL SUBVENTIONS PAYEES EN 2000	1.039.600,00

DESCRIPTION TRAVAUX	SUBVENTIONS PAYEES EN 2001
Réfection route Cortaillod-Boudry	98.100,00
Réfection chemin du Villaret, St-Blaise	20.400,00
Réfection rue de la Musinière, St-Blaise	42.600,00
Réfection chemin des Charrières + canalisations, St-Aubin	121.000,00
Réfection route des Eussinges, Lignières	280.100,00
Réfection route du Petit-Bayard, Les Bayards	19.900,00
Réfection route de la Grand'Combe, Fontaines	5.000,00
Déneigement 2000/2001 route Vue-des-Alpes - Têtes-de-Ran, solde	8.993,45
Aménagement arrêt de bus en bordure de la RC 5, Colombier	18.400,00
Aménagement place d'arrêt car postal, en bordure RC170, Montmollin	10.500,00
Réfection Pont de Travers (décompte No 1), Travers	130.900,00
Déneigement tronçon de la route Boinod-Les Convers	2.000,00
Réfection route de la Métairie, Le Landeron	21.600,00
Déneigement 2000/01 route Les Verrières-Les Cernets	2.000,00
Réfection "Route des Recrettes - Carrefour Fous et Siméons", Les Brenets	7.300,00
Réfection route de La Combe-Monterban, Le Locle	29.100,00
Déneigement 2000/01 route de Sommartel, La Sagne	4.600,00
Constr. collecteur évac. eaux de surface, rte des Eussinges, Lignières	90.900,00
Déneigement 2001/2002 route Vue-des-Alpes - Têtes-de-Ran, acompte	20.400,00
Part déneigement 1998/99 et 1999/2000 chemin Mont-d'Amin, Fontaines	3.800,00
Déneigement 2000 route de Chaumont, Neuchâtel	16.000,00
Déneigement 2000 route Nouvelle Censière, Couvet	24.800,00
TOTAL SUBVENTIONS PAYEES EN 2001	978.393,45

DESCRIPTION TRAVAUX	SUBVENTIONS PAYEES EN 2002
Déneigement 2001/2002 route Vue-des-Alpes - Tête-de-Ran	22.301,20
Réfection route de La Joux-du-Plâne, Chézard-St-Martin	40.400,00
Déneigement 2000/2001 chemin du Mont-d'Amin, Fontaines	867,55
Déneigement 2001/02 route de Sommartel, La Sagne	2.200,00
Réfection Numa-Droz, Herses, Valanvron et Monsonnière, La Chx-Fonds	45.000,00
Réfection du chemin Sandoz, Le Locle	25.300,00
Réfection de l'Avenue des Forges, La Chaux-de-Fonds	95.800,00
Déneigement 2001/02 route Les Verrières - Les Cernets	3.100,00
Déneigement 2001/02 route Nouvelle Censière, Couvet	21.400,00
Déneigement 2001 route de Chaumont, Neuchâtel	14.600,00
Travaux d'assainissement du Vieux Pont sur L'Areuse Travers	160.600,00
Réfection de la Grand'Rue longeant les Motteresses, Thielle-Wavre	96.600,00
Déneigement 2001 et 2002 route Boinod - les Convers	4.357,50
TOTAL SUBVENTIONS PAYEES EN 2002	532.526,25

DESCRIPTION TRAVAUX	SUBVENTIONS PAYEES EN 2003
Déneigement 2003 route Boinod - Les Convers	2.201,25
Déneigement 2002/2003 route Vue-des-Alpes-Tête-de-Ran	24.583,35
Réfection chemin situé au lieu-dit Les Pommeys, Brot-Plamboz	14.800,00
Réfection route de Chaumont, Neuchâtel	71.400,00
Réfection des rues des Parcs et Caselle, Neuchâtel	68.600,00
Réfection route Combe Varin - Le Joratel, Noiraigue	13.100,00
Aménagement 2 places arrêt de bus à "La Damettaz", Chez-le-Bart	45.400,00
Déneigement 2002/03 route Sommartel, La Sagne	5.800,00
Réfection de la route des Fous, Les Brenets	37.500,00
Réfection de la route des Prés, Lignièrès	282.800,00
Réfection des routes Les Calame et Les Vieille Morte, Le Locle	35.700,00
Réfection route de La Joux-du-Plâne, Chézard-St-Martin	48.300,00
Réfection route du Chalet des Prés, Buttes	20.400,00
Réfection route Les Ponts-de-Martel - Travers	46.700,00
Réfection av. Léopold-Robert, Collège, Valanvron, La Chx-Fonds	31.900,00
Déneigement 2002/2003 route Les Verrières - Les Cernets	3.500,00
Réfection de la rue de Gibraltar et du pont du Mail, Neuchâtel	136.800,00
Déneigement 2002 route Nouvelle Censière, Couvet	23.700,00
Déneigement 2002 route de Chaumont, Neuchâtel	16.700,00
Réfection route des Fous (subvention complémentaire), Les Brenets	14.400,00
Réfection des routes du Château et Clos du Village, Vaumarcus	78.500,00
TOTAL SUBVENTIONS PAYEES EN 2003	1.022.784,60

DESCRIPTION TRAVAUX	SUBVENTIONS PAYEES EN 2004
Déneigement 2003/2004 route Vue-des-Alpes - Tête-de-Ran, solde	8.874,95
Réfection route de la Grand-Combe, Cernier	26.000,00
Réfection des routes du Château et Clos du Village, Vaumarcus	159.900,00
Déneigement 2003/2004 route de Sommartel, La Sagne	7.900,00
Déneigement 2004/2005 route Vue-des-Alpes - Tête-de-Ran, acompte	20.400,00
Déneigement 2003/2004 route Les Verrières - Les Cernets	4.200,00
Réfection double giratoire Forges/rue Locle et rte Bulles, La Chx-Fonds	32.400,00
Réfection de la route des Sottards, Coffrane	41.100,00
Réfection de la route du Crozot, Le Locle	31.200,00
Réfection de la route des Sottards, Les Gen.s/Coffrane	26.300,00
Déneigement 2003 route de Chaumont, Neuchâtel	17.600,00
Déneigement 2003 route Nouvelle Censière, Couvet	26.400,00
Déneigement 2004 route Boinod - Les Convers	2.231,15
TOTAL SUBVENTIONS PAYEES EN 2004	404.506,10

DESCRIPTION TRAVAUX	SUBVENTIONS PAYEES EN 2005
Déneigement 2005 route Boinod - Les Convers	2.261,10
Déneigement 2004/2005 route Vue-des-Alpes-Tête-de-Ran	30.400,00
Réfection route des Posats, Chézard-St-Martin	13.100,00
Réfection 2 tronçons ch. de Marmoud (itinér. cyclotouristique), La Sagne	31.700,00
Déneigement 2004/2005 route de Sommartel, La Sagne	8.100,00
Aménagement Chevrolet + Crêtets, liés à l'évit. Chaux-de-Fds, 1ère étape	1.119.400,00
Réfection route Fontaines - Fontainemelon (1ère tranche), Fontaines	64.300,00
Déneigement 2004/2005 route Les Verrières - Les Cernets	6.400,00
Réfection du chemin des Emposieux, Les Ponts-de-Martel	26.100,00
Réfection rue Numa-Droz et route de La Loge, La Chaux-de-Fonds	91.100,00
Déneigement du chemin du Mont d'Amin à La Vue-des-Alpes, hivers 2001/2002 et 2002/2003, Fontaines	2.500,00
Déneigement 2004 route de Chaumont, Neuchâtel	19.700,00
Déneigement 2004 route Nouvelle Censière, Couvet	26.500,00
TOTAL SUBVENTIONS PAYEES EN 2005	1.441.561,10

DESCRIPTION TRAVAUX	SUBVENTIONS PAYEES EN 2006
Déneigement 05/06 solde + 06/07 acpte rte Vue-des-Alpes-Tête-de-Ran	30.400,00
Élargissement pont Eplatures + gir Combe-à-l'Ours, Chaux-de-Fds, 1ère étape	665.985,00
Réfection de la route Fontaines - Fontainemelon	10.400,00
Déneigement 2006 de la route Boinod - Les Convers	2.265,35
TOTAL SUBVENTIONS PAYEES EN 2006	709.050,35

DESCRIPTION TRAVAUX	SUBVENTIONS PAYEES EN 2007
Déneigement 2007 route Boinod-Les Convers	2.295,35
Élargissement pont Eplatures + gir Combe-à-l'Ours, Chaux-de-Fds, 1ère étape	264.015,00
TOTAL SUBVENTIONS PAYEES EN 2007	266.310,35

DESCRIPTION TRAVAUX	SUBVENTIONS PAYEES EN 2008
Réfection Crêtets – Morgarten, La Chaux-de-Fonds, 1ère étape	148.900,00
Déneigement 2007/2008 route La Vue-des-Alpes - Tête-de-Ran	240.688,40
Déneigement 2007/2008 de la route de Sommartel, La Sagne	4.000,00
TOTAL SUBVENTIONS PAYEES SITUATION AU 26.09.08	177.588,40

DESCRIPTION TRAVAUX	SUBVENTIONS PREVUES
Déneigement par commune de La Chaux-de-Fonds de la rte Boinod-Les Convers (Fontaines). Prise en charge 1/3 par l'Etat (CHF 2'000.- valeur 2000, index. à l'IPC dès 2001)	2.300,00
Réalisation de la route des Conrardes plateau de la Gare - RC5 à Boudry. Devis CHF 6'290'000	2.641.800,00
Déneigement route Vue-des-Alpes - Tête-de-Ran pour les hivers 2007/2008, 2008/2009 et 2009/2010	60.800,00
Assainissement rampes et Pont des Eplatures	245.000,00
Réfection d'un tronçon de la rue Sandoz, Travers	202.600,00
Réfection d'un tronçon Martel-Dernier - Combe Pellaton, Travers	17.000,00
Réfection Parcs 141-151, Neuchâtel	67.700,00
SUBVENTIONS OUVERTES AU 26.09.2008	3.237.200,00